



EXERCICE D'ELABORATION DE RAPPORTS PAR LE GROUPE CONSULTATIF DU CSA - 2018

INTRODUCTION

Le Règlement intérieur du CSA fournit des orientations claires concernant le rôle du Groupe consultatif. Il indique notamment que « *Le Groupe consultatif assiste le Bureau en le faisant bénéficier des compétences et des connaissances de la vaste gamme d'organisations qui y sont représentées et par ses contacts avec les différents groupes de parties prenantes. Il apporte régulièrement des contributions de fond aux activités intersessions du Comité et ses membres peuvent proposer au Bureau d'examiner certaines questions* »¹.

En outre, « *chaque membre du Groupe consultatif est chargé de nouer, d'entretenir et de renforcer des relations régulières avec les organisations et les entités se trouvant dans la catégorie qu'il représente en vue :*

- a) *de favoriser la participation des organisations et entités intéressées qui sont représentées dans chacune des cinq catégories du Groupe consultatif pour garantir un échange mutuel d'informations entre les sessions du CSA ;*
- b) *de faciliter la participation des entités représentées dans chacune des catégories qui pourraient contribuer utilement aux débats du CSA, et la transmission par ces entités de contributions, de commentaires et de propositions concernant les activités en cours du CSA;*
- c) *d'aider le Bureau à recenser les grandes évolutions dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux niveaux mondial, régional et national, et d'attirer l'attention sur les activités menées par les différentes entités représentées dans chacune des catégories;*
- d) *de contribuer à la diffusion des réalisations et des débats du CSA* »².

Conformément à leur rôles et responsabilités, « *à la fin de chaque période intersessions, chaque membre du Groupe consultatif soumet au Bureau un rapport pour l'informer des activités qu'il a menées pendant l'année écoulée pour s'acquitter de ses fonctions. Dans ce rapport, il met particulièrement l'accent sur les résultats obtenus s'agissant de la participation des acteurs qu'il représente et de la facilitation d'un échange mutuel d'informations et de contributions entre ses parties prenantes et le Comité* »³.

La disposition relative à l'exercice d'élaboration de rapport a été incluse au Règlement intérieur lors de la 41e session du CSA, en 2014. Le Bureau a ensuite convenu d'une série de questions à soumettre aux membres du Groupe consultatif, et les premiers rapports ont été présentés en 2015, 2016 et 2017.

¹ Règlement intérieur du CSA, Règle IV, paragraphe 2

² Règlement intérieur du CSA, Règle IV, paragraphe 3

³ Règlement intérieur du CSA, Règle IV, paragraphe 4

Le 23 novembre, le Bureau, après avoir discuté avec son Groupe consultatif, devrait finaliser et se mettre d'accord sur l'exercice d'élaboration de rapport pour la période allant de janvier à décembre 2018.

QUESTIONS PROPOSEES POUR L'EXERCICE D'ELABORATION DE RAPPORTS 2018

Il est suggéré que les questions suivantes soient transférées à l'attention des membres du Groupe consultatif. Ils seront invités à soumettre leurs contributions avant le vendredi 8 février 2019.

I. Implication des parties prenantes dans les travaux du Comité

Veillez décrire les travaux réalisés en soutien aux diverses activités réalisées par le CSA entre les sessions et aux activités de la plénière, y compris la promotion du flux d'information et des contributions entre votre secteur et le CSA, dans le but de soutenir la présentation de contributions aux processus du CSA ;

II. Contribution à la diffusion des résultats et des débats du CSA.

Veillez décrire les principaux éléments de votre travail de sensibilisation/information ainsi que les activités réalisées pour diffuser les résultats des travaux du CSA ;

III. Renforcement des liens entre les parties prenantes du Groupe consultatif et le Comité

- a) Quelles activités devraient être mises en oeuvre pour améliorer l'interaction entre le Comité et les différents acteurs pertinents sur le terrain ?
- b) Que peuvent faire les membres du Groupe consultatif pour augmenter les connaissances de leurs parties prenantes relatives aux travaux et aux résultats du CSA au niveau national ?
- c) Avez-vous des suggestions sur la manière dont les liens peuvent être renforcés ?

LE PROCESSUS

Suite à la soumission des rapports, il est suggéré qu'une réunion ouverte impliquant l'ensemble des acteurs intéressés du CSA soit organisée dans le but de donner l'opportunité à chaque membre du Groupe consultatif de présenter ses activités en appui aux travaux du CSA et de la diffusion de ses résultats politiques.

En cas d'accord, la réunion ouverte pourra avoir lieu le vendredi 26 avril de 9h30 à 12h30.